
De : Fréchette, Yves <frechette.yves@hydroquebec.com>

Envoyé : 21 avril 2023 15:12

À : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Cc : Léger, Marie <Marie.Leger@regie-energie.qc.ca>; Gagnon, Josée <gagnon.josee@hydroquebec.com>

Objet : R-4162-2021 - Normes de conduite - Dépôt anticipé 24 avril - Demande de report au 3 mai

Avertissement: Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux. Attention aux hyperliens et aux pièces jointes.

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), doit déposer le 24 avril auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») un suivi pour donner suite à la décision D-2023-036, paragraphe 86, dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur ne sera pas en mesure de respecter le délai précité car il nécessite une période supplémentaire afin de déposer un suivi qui soit au diapason de la demande de la Régie.

Compte tenu de la mise en production du nouveau SDÉ et du site internet de la Régie qui sont en cours, le Transporteur propose de déposer son suivi auprès de la Régie le 3 mai 2023 à 16h00 au plus tard.

Avec égards, ce léger décalage n'aura pas d'impact sur le déroulement du dossier.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yves Fréchette

Avocat

Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : 514 289-2211, poste 6925

Télécopieur : 514 289-2007

Courriel :

www.hydroquebec.com

Avis de confidentialité

Le présent courriel et toutes les pièces jointes peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Cette information est à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser

immédiatement l'émetteur et détruire le contenu du courriel sans le communiquer ou le reproduire.